

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 29 janvier 2018, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Sylvie Cholette	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2018-01-30

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QUE l'année des élections municipales, le conseil municipal doit, avant le 31 janvier de l'année suivante, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2018-01-31

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le budget pour l'exercice financier 2018 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 450 989 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2018-01-32

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance

6. LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 20.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière